



02/2022

Septicémie hémorragique virale

Maladie virale des poissons, aiguë à chronique, caractérisée par des hémorragies et des nécroses généralisées ainsi que par des troubles du système nerveux central. Elle peut causer des pertes importantes. Dénomination anglaise : viral haemorrhagic septicaemia (VHS).

1 Espèces touchées

La truite arc-en-ciel est particulièrement sensible. À ce jour, le virus a été isolé chez 80 espèces de poisson. La sensibilité a été confirmée chez plus de 40 espèces, dont la truite de rivière, le saumon de l'Atlantique, quelques saumons du Pacifique, l'ombre, le corégone, le brochet, la lotte et les gobiidés.

2 Agent infectieux

Virus de la SHV (VSHV), famille des *Rhabdoviridae* (genre *Novirhabdovirus*), virus à ARN simple brin à polarité négative (-)ssRNA, enveloppé.

Le VSHV est classifié en quatre génotypes et plusieurs sous-types. Il est sensible à la chaleur et à l'acidité.

3 Répartition géographique

Le virus SHV a été isolé pour la première fois au Danemark en 1962. Ces dernières décennies, il a été mis en évidence chez des poissons sauvages dans toute la zone à climat tempéré de l'hémisphère Nord, dans des eaux douces mais aussi dans des eaux salées. Des foyers de SHV ne sont cependant apparus dans des élevages de truites arc-en-ciel qu'en Europe. Le virus a été diagnostiqué pour la première fois en Suisse en 1957.

4 Épidémiologie

Transmission : horizontale par des poissons malades, des porteurs latents du virus (poissons sauvages sensibles faisant office de porteurs), de l'eau contaminée, des oiseaux piscivores, des ustensiles et des moyens de transport contaminés. Transmission possible par des œufs contaminés (le virus n'est pas contenu dans l'œuf). Transmission en général à une température comprise entre 1 et 15 °C.

La latence peut durer jusqu'à un mois, notamment en cas d'infection à des températures de l'eau élevées (mois d'été). Flambée de l'épizootie en cas de stress chez les poissons (suralimentation, triage, transport, variations de température très élevées).

5 Clinique / Pathologie

Le temps d'incubation dépend de l'âge des poissons, de la dose infectieuse et, en particulier, de la température de l'eau (symptômes cliniques à des températures comprises entre 4 et 14 °C). Il est en général de 1 à 3 semaines, mais une période d'incubation de 3 mois a aussi été observée en hiver. Si les juvéniles sont les plus sensibles à la maladie, les poissons des autres classes d'âge peuvent aussi être malades.

Phase aiguë : Les poissons sont, d'abord, nerveux, ils présentent, plus tard, une coloration foncée, un prolapsus oculaire, un gonflement du ventre et des branchies pâles (anémie). Ils sont léthargiques et se tiennent vers les bords de l'étang ou du bassin, présentent des hémorragies dans la peau, dans et autour des yeux, dans les branchies et la musculature (pétéchies caractéristiques lors de l'incision de la musculature dorsale), dans la vessie natatoire, dans la graisse périviscérale et les organes internes. Une rate légèrement grossie est fréquente et l'intestin est souvent vide, pâle et atone. En quelques jours, la mortalité peut atteindre 50 %, voire 100 % chez les alevins.

Forme subaiguë ou forme chronique : Elle succède souvent à la forme aiguë. Les poissons nagent en effectuant des mouvements circulaires autour de l'axe longitudinal du corps. Les pertes sont plus faibles. Coloration foncée marquée et yeux protubérants, branchies de couleur grisâtre-blanchâtre, parfois parsemées de points rouges.

Forme nerveuse : Les poissons nagent en effectuant des mouvements très rapides, en spirale. Les pertes sont faibles. Ils ne présentent guère les signes observés dans les formes aiguë ou subaiguë.

En général, les symptômes peuvent apparaître de manière progressive, voire être absents. À basse température, la maladie peut évoluer lentement avec une mortalité cumulée élevée.

Histologie : Les reins, le foie et la rate présentent des nécroses et des dégénérescences focales étendues (vacuoles cytoplasmiques, pycnose, caryolyse et invasion lymphocytaire).

6 Diagnostic

Mise en évidence du virus par PCR ou culture cellulaire.

Envoyer les poissons présentant des altérations pathologiques ou des symptômes cliniques au Centre de diagnostic des maladies des poissons, Institut pour la santé des poissons et des animaux sauvages (FIWI), respecter les instructions d'envoi des échantillons.

7 Diagnostics différentiels

Nécrose hématopoïétique infectieuse, nécrose pancréatique infectieuse, autres maladies septicémiques (p. ex. infections bactériennes).

8 Prophylaxie immunitaire

La vaccination contre la VHS est interdite.

9 Bases légales

Épizootie à éradiquer, art. 3 et art. 280 à 284 OFE.